

# ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE DURANT LES HORAIRES DE COUVRE-FEU (entre 19 h et 6 h)

*En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020  
prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie  
de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire*

Je soussigné(e),

Mme/M. : .....

Né(e) le : ....., à : .....

Demeurant : .....

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

**1. Activité professionnelle, enseignement et formation**

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés ;

**2. Consultations et soins**

Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé ;

**3. Motif familial impérieux, personnes vulnérables ou précaires ou gardes d'enfants**

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants ;

**4. Situation de handicap**

Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant ;

**5. Convocation judiciaire ou administrative**

Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative, déplacements pour se rendre chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance ;

**6. Mission d'intérêt général**

Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative ;

**7. Déplacements de transit et longue distance**

Déplacements liés à des transits ferroviaires, aériens ou en bus pour des déplacements de longues distances ;

**8. Animaux de compagnie**

Déplacements brefs dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie ;

Fait à : .....

Le : ....., à : .....

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

Pour lutter contre  
l'épidémie, téléchargez



**#Tous  
AntiCovid**